VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour spéculateur.

Cottage double—Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gorman, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 102,784 — DIVISION C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. 904 rue Gravier—JEUDI, 17 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Félicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin architecte, le 30 mars 1853, et déposé dans le bureau de Thomas Layton, ancien notaire, comme plan No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

La dite propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore, contenant 4 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquereur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'année 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire.

W. S. HERO, Avocat.

mars13,16,23,30avr.13,17

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

600 Avenue Esplanade, Coin de la rue Chartres.

Bâtisse en briques à trois étages sera sacrifiée

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Bienvenu — No. 105,122 — Cour Civile de District, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu et conformement à un ordre, le dit ordre date et signe le 4 mars 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotee, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxieme District de cette ville dans l'Ilet No. 52, borné par l'avenue Esplanade et les rues Chartres, Royale et Barracks, et mesure 24 pieds 4 pouces de face à l'avenue Esplanade sur 109 pieds 7 pouces plus ou moins de profondeur et face à la rue Chartres.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1913, payer pour l'acte de vente devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

mars9,16,23,30av6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Partage sans limite ou réserve

Cottage double, contenant 4 chambres, Nos. 2425-27 rue St. Thomas, entre les rues Première et Seconde

John Michel, Exécuteur Testamentaire, vs. Joséphine Ehrhard et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,009 — Division B — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi sera vendue à l'enchère publique par Ramsey & Danziger, à la Bourse No. 311 rue Baronne, conformement et en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotee, le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 13 fevrier 1913 et signé en cour siégeante le 19 fevrier 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après decrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrieme District de cette ville, désigné par le numéro 8 dans l'Ilet borné par les rues St Thomas (anciennement Fulton), Seconde, Premiere et Chippewa, sur un plan dressé par H. Moelhausen, architecte et ingénieur civil, daté le 24 février 1846, déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire, dans le livre de plans No. 1, lequel terrain mesure 28 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue St. Thomas, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 113 pieds 1 pouce et 4 lignes sur le côté de la ligne vers la rue Seconde et 113 pieds 8 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Première.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en un et deux ans, devant être représenté par billet ou billets de l'acquereur, portant 7 pour cent d'interêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, devra payer les taxes de 1913, l'acte de vente, devant Félix J. Dreyfous, notaire aux frais de l'acquéreur.

A. D. DANZIGER, Avocat.

fév23mars2,9,16,23,27

Par JAMES F. KEENEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession d'un cottage simple retiré 711 rue Alvar, entre les rues Royale et Dauphine.

Succession de Joséphine Jacques, veuve en premières noces de Charles Morgan, et veuve en secondes noces de Laurent Maret.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,536 — Division A — Par James F. Keeney, encanteur, bureau 917 rue Commune — MERCREDI, 2 avril 1913 à midi, 917 rue Commune, dans le Premier District de cette ville — En vertu et conformément à un ordre adressé, daté et signé le 26 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Theard, juge pour la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet 179, borné par les rues Alvar (anciennement Jeanne), Royale, Dauphine et Bartholemew, désigné comme terrain No. 3 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 9 mars 1857, et déposé dans le bureau de E. Bouny, notaire, et mesurant 32 pieds de face à la rue Alvar sur un profondeur de 119 pieds 4 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple retiré avec toit en ardoises, avec entrée pour voitures, corridor, quatre chambres, cuisine, grande arrière cour, hangar, jardin, etc., et connu par le numéro municipal 711 rue Alvar.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer en plus et en sus du prix de son offre les taxes de 1913, et payer pour l'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire. L'acquéreur, devant avoir possession des loyers à partir de la date que l'acte de vente sera signé. Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et ne portant aucun intérêt.

JAMES F. KEENEY, Encanteur.

mars2,9,16,23,30avril1,8

VENTES A L'ENCAN

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Sophie Castauer vs. Georges Castauer — No. 92,603 — Cour Civile de District — Division B.

Au plus haut et dernier enchérisseur
JOLI COTTAGE SIMPLE
Construit sur un terrain de 129x110
2710 S. Claiborne, encoignure Quatrième.
A L'ENCAN MARDI 8 AVRIL A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, NO. 311 RUE BARONNE.

PAR STERN & GUMBEL, LTD.—L. Stern, Encanteur.—Il sera vendu à la date aux enchères publiques en vertu d'un ordre lu et rendu en cour ouverte le 20 février 1913 et d'un jugement signé en cour ouverte le 3 mars 1913, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Quatre certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrieme District de cette ville dans le carré borné par les rues Claiborne, Willow, Quatrième et l'avenue Washington, ces dits lots s'adjoignent l'un à l'autre et mesurent, chacun 32 pieds trois pouces de face sur la rue Claiborne sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure des rues Claiborne et Quatrième. Les améliorations sont connues comme No. 2710 rue S. Claiborne et consistent en un cottage simple contenant quatre chambres, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquereur devant assumer les taxes pour l'année 1913. Les loyers dûs sur la propriété vendue devant appartenir aux vendeurs jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé acte de vente devant George Montgomery, notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STERN & GUMBEL, LTD., Encanteurs.
WOODVILLE & WOODVILLE et GEO. UNTEREINER, Avocats.

mars5,9,16,23,30avr.3,8

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Oliver Typewriter Co. vs. N. W. Greer.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 56,934 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Division A de la Premiere Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le 24 mars 1913 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un dactylographe "Oliver," No. 363,-806.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
JOSEPH H. BREWER, Avocat pour le demandeur.

mars11,19,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hattie Hollowell et Jake Hollowell, son époux, vs. Willie Carter.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,608 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Cour d'Algiers, cinquième District de cette ville, MERCREDI, le 19 mars 1913, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un orgue et tabouret, une toilette avec dessus en marbre, une table de centre avec dessus en marbre, une armoire à glaces, un porte serviette, un lavabo avec dessus en marbre, un garde-manger, une table de cuisine, deux chaises avec fonds en rotin, une berceuse en osier, 3 stores, quatre paires de rideaux, six tableaux, une garniture de toilette (4 pièces).

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.

mars9,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Samuel Levy vs. Adolph Hill.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 3,518 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon. Thos. F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Cour d'Algiers cinquième District de cette ville, MERCREDI, le 19 mars 1913, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Une machine à coudre "Singer," deux chaises avec fonds en rotin, une berceuse avec fond en rotin, une table de centre, une table de cuisine, un rideau de dentelle et une lampe.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

GEORGE W. KOBOLT,
Constable, Deuxième Cour de Cité.

mars9,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Mary Phillips, veuve de Thomas Phillips, vs. Garret Simpson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,418 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon entrepôt 727 à 731 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville le MARDI, 18 mars 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un lavabo à glace avec dessus en marbre, une toilette à glace, une armoire à glace, 10 chaises, une berceuse, une chaise d'enfant, une pendule, dix tableaux, 2 petites tables, une malle, (26) articles; 1 table en moyer, 2 caisses, 1 table de centre, 2 pots à fleurs, 1 grand panier, ornements, un sofa avec dessus en peluche, 1 rouleau de natte, 1 M. T. can.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté, suivant l'inventaire enrégistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
E. A. PARSONS, Avocat pour le demandeur.

mars9,15,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sylvester Nicholas vs. Henry Ourso.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 56,374— En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Honorable Juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos. 727 à 729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 22 mars 1913 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un buffet à glace, une table de centre; cinq chaises; un garde-manger, une toilette, une armoire à glace; une toilette à glace, un lavabo à glace, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus intitulé et numéroté suivant l'inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.
DANIEL WENDLING, Avocat pour le demandeur.

mars12,16,22

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Julia Theresa Hecker, épouse décédée de J. J. Hecker.

NO. 101,705 — COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — Propriété de choix du Sixième District faisant face immédiatement au Parc Audubon.

1. La magnifique grande résidence bien bâtie No. 735 Exposition Blvd. Terrains 112' 8 x 142' 6" 6".

2. Résidence double de choix, à 2 étages 801-03 Exposition Boulevard.

3. L'élégante maison de rapport double à 2 étages No. 809-811 Exposition Boulevard.

4. Le beau terrain à bâtir rue Magasin, entre l'Exposition Boulevard et la rue Calhoun.

A l'encan JEUDI, le 20 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

N. J. CLESI, Encanteur — En vertu d'un ordre signé le 13 novembre 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, et d'un ordre signé le 14 février 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Deux certains terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Delachaise, Claiborne, Willow et avenue Louisiana, désignés par les Nos. vingt et un et vingt-deux sur un croquis fait par George De Armas, voyer, daté le 13 janvier 1904, annexé à un acte passé devant Benjamin Cory, notaire dans et pour cette Paroisse, le 10 Mars 1905. Les dits terrains mesurant, d'après le dit croquis, chacun 30 pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt trois (123) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. vingt-deux forme l'angle des rues Willow et Delachaise, ainsi que les droits éventuels de la propriété entière du prix d'un terrain neuve douze (12) pieds devant les dits terrains, et servant mitoyennement avec d'autres terrains dans l'Ilet faisant face à la rue Delachaise et qui doit revenir en propriété entière au dit Alphonse Chaumette interdit, quand la rue Delachaise sera officiellement ouverte par la ville de la Nouvelle Orléans.

Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, contenant cinq chambres, bâtisses et etc., sur l'arriere des terrains désignés par le No. 3425 rue Willow.

CONDITIONS: Comptant. L'acquéreur devra assumer toutes les taxes dues et exigibles dans l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant ALPHONSE J. CUNEO, Notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. ROSSER, Avocat.

Mars 2-9-16-23-30 avril 3

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple, 610 rue David, près Toulouse.

Samuel Madison et als, vs. Henry Carter et als.

No. 102,088 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No. 311 rue Baronne — JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu d'un jugement lu et rendu en cour siégeante le 14 février 1913, et signé en cour siégeante le 20 février 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour effectuer un partage dans l'affaire ci-dessus intitulée à savoir:

Un certain terrain et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet 541, borné par l'avenue Carrollton, et les rues Toulouse, David et St. Pierre, lequel dit terrain est désigné par le No. 23 sur un plan par Piquet & Crannon, voyers, déposé dans le bureau de N. H. Peters, notaire dans cette ville, comme plan No. 45, et mesure 30 pieds de face sur la rue David, sur une profondeur de 120 pieds, 6 pouces, entre lignes parallèles. Les améliorations consiste en un cottage simple, toit en ardoises, citerne, etc., connu comme No. 610 rue David.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

fév23mars2,9,16,23,27

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D — No. 102,521.

John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als.

CONFORMEMENT et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "D," dans l'affaire intitulée John Andrew Jackson Nelson vs. Frank Smith et als, dossier No. 102521. Le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 Février 1913 et signé en cour siégeants le 11 Février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, Jeudi le 20 Mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne la propriété ci-après décrite à savoir:

1. UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le quatrieme District de cette ville, dans l'Ilet No. 46 borné par les rues Soraparu, St. Thomas, Rousseau et Première, sur un croquis annexé à un acte de vente par Robert Layton à John Commaskey, passé devant le feu Thomas Layton notaire le 4 décembre 1854. Suivant lequel croquis le dit terrain ou parcelle de terre (désigné par le numéro 102 sur le croquis ci-dessus mentionné) mesure trente pieds de face sur la rue Soraparu, sur une profondeur de cent vingt pieds, deux pouces et quatre lignes sur la ligne basse, cent vingt deux pieds deux pouces sur la ligne de haut et trente pieds sept pouces dans le fond. Les améliorations consistent d'une maison seule en bois connu comme No. 532 rue Soraparu, Louée au Nick Patterson Social Club et contient à peu près 5 chambres.

2. TROIS CERTAINS TERRAINS, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes des dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 49 borné par les rues Rousseau, Jackson, Tchouptitoulas et Philip, désignés par les lettres "E," "G" et "H" sur un croquis fait par Arthur de Armas, député voyer de ville daté du 22 Mars 1883. Lesquels dits terrains mesurent ci-après à savoir: terrain E, vingt quatre pieds de face sur la rue Rousseau, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds, dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles; terrain "G" vingt pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles, et terrain "H" vingt et un pieds de face sur la rue Rousseau sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent de trois cottages simples en bois portant les numéros municipaux 2222 2228 et 2232 rue Rousseau. Chaque cottage contient à peu près cinq chambres.

CONDITIONS: — Comptant; l'acquéreur ou les acquéreurs devront déposer 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur et devant assumer les taxes de 1913. Les actes de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, devant être passés aux frais des acquéreurs.

J. L. ONORATO, l'Encanteur, rue Gravier 910.

16fév16,23mars2,9,16,30

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION C — No. 102,480 — MME J. FAHEY ET ALS VS. STEPHEN FAHEY ET ALS.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 102,480, dans l'affaire intitulée Mme J. Fahey et als vs. Stephen Fahey et al, le dit jugement lu et rendu en cour siégeante le 13 février 1913 et signé le 19 février 1913 et le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 3 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, prescriptions et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Palmyra, Cleveland (anciennement Gasquet), Broad et White; le dit terrain étant situé dans une subdivision du sus-dit Ilet, laquelle dite subdivision est désignée par la lettre B sur un croquis annexé à un acte passé devant W. J. Castell, notaire, le 22 juillet 1882, borne par les rues Palmyra, White, Cleveland (anciennement Gasquet) et Jane Alley; d'après lequel croquis le dit terrain est désigné par le numéro un forme l'encoignure de la rue Palmyra et Jane Alley, et mesure vingt cinq pieds, quatre pouces et sept lignes de face à la rue Palmyra, sur cent pieds de profondeur et face à Jane Alley, et vingt cinq pieds, quatre pouces de largeur dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage contenant deux chambres et une cuisine et portant le numéro 2737 rue Palmyra.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, en un, ou un et deux ans, représenté par billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'interêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les prix des certificats devant être payés par l'acquéreur, les taxes pour l'année 1912 devant être assumées par l'acquéreur en sus et en plus du prix d'adjudication, et les loyers devant appartenir aux vendeurs jusqu'à la date où l'acte de vente sera signé et passé devant Allen R. Beary, notaire. L'acquéreur devra déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni interêt ni pénalité) du prix d'achat avec

GEO. MONTGOMERY,
Avocat pour le demanderesse.
ALBERT GUILBAULT,
Avocat pour le défendeur.
E. P. FOLEY,
Curateur Ad. Hoc.

mars2,9,16,23,30avril3

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D, No 102,750
Succession de Samuel H. St. Martin

CONFORMEMENT et en vertu d'un ordre de l'honorable cour civil de district de la paroisse d'orleans, Division D, No. 102,750, dans l'affaire intitulée succession de Samuel H. St. Martin le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato encanteur j'offrirai en vente aux enchères publiques à la Bourse des propriétés foncieres, 311 rue Baronne le JEUDI, 27 mars 1913 à midi la propriété décrit comme suit

UN CERTAIN TERRAIN ainsi que toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits de voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent ou dependant, situé dans le troisième district de la Nouvelle-orleans dans l'Ilet No. 750 borné par l'avenue Esplanade, les rues Derbigny, Kerlerec et l'avenue Claiborne, le dit lot étant désigné par la lettre A sur un croquis et certificat d'arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 3 novembre 1896, commençant à une distance de cent vingt trois pieds huit pouces du coin des avenues Esplanade et Claiborne et mesure trente-quatre pieds cinq pouces 34 pieds 5 pouces de face sur l'avenue Esplanade sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèle et porte le numéros municipal 1621 avenue Esplanade, et consiste en une résidence simple à deux étages, contenant vestibule, salon librairie, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres, salle de bain, gaz, électricité, égouts.

CONDITIONS—Un quart en plus du prix de l'adjudication, à l'option de l'acquéreur devra être payé comptant et le solde devra être payé en trois payments égaux à un, deux, trois ans à partir de la date de la vente, devant être representer par billets de l'acquereur payables à son order et endossés par lui, respectivement en un, deux et trois ans depuis la date de la vente et portant intérêt à sept pour cent depuis la date de la vente jusqu'au payment, payable annuellement avec cinq pour cent sur le principal et intérets pour honorarires d'avocats en cas de proces, pour recouvrement d'une partie ou du tout du dit montant, le tout devant etre garant par hypothèque spéciale et privilèges du vendeur sur la propriété vendu et devant être representé par un acte de vente passé devant Aleus Brian, notaire à la Nouvelle-orleans. Le dit acquereur devra en plus et en sus de son enchere assumer le payment de toutes les taxes d'état, de ville et toutes autres taxes pour l'année 1913 et payer toutes les dépenses pour les certificats necessaires ainsi que les montants dus au notaire pour le passage de l'acte de vente, ainsi que l'enregistrement du dit acte, et pourvu de plus qu'il payera comptant à l'encanteur immédiatement sur l'adjudication de la dite propriété dix pour cent, ne portant ni intérêt ni pénalité, du prix de son enchère.

Encanteur, 910 Rue Gravier.

Messrs. Guion, Lambremont & Hebert, avocats pour l'administratrice.

fév23, mars2,9,16,23,27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée.

Whitney-Central Trust and Savings Bank vs. Charles T. Starkey.

PREMIERE COUR DE CITE pour la Paroisse d'orléans — No. 57,198 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Premiere Cour de Cité pour la Paroisse d'orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la principale porte de la cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 9 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre située dans l'Ilet No. 765, dans le Troisieme District de cette ville, borné par les rues Lapeyrouse, Roman, Derbigny et l'avenue St. Bernard, mesurant 112.31 pieds de face à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de soixante pieds entre lignes égales et parallèles, la dite parcelle de terre forme l'encoignure des rues Lapeyrouse et Roman et porte les numéros municipaux 1725-31-33-35-37-39 et 1731 rue Lapeyrouse.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans.
FOSTER, MILLING, BRIAN & SAAL, Avocats pour le demandeur.

mars8,15,22,29av5,9

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry A. McGregor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'orleans — No. 102,556 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Julia R. Wirar, veuve de Henry A. McGregor exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
IVY G. KITTREDGE, Avocat.

mars15,19,24

Succession de Hugh Breen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orleans — No. 103,567 — Division A — Attendu que Hugh Breen, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Hugh Breen, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SAM'L WOLFF, Avocat.

mars15,19,24

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'orléans — No. 99,304 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir; pour lesquelles le compte de la Plantation Albania, pour le mois de février 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George G. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.

mars13,17,22

50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.
Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the
Scientific American.
A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPECULATEURS, ATTENTION!

MAGNIFIQUE COTTAGE DOUBLE.

Nos. 705-707 rue Eléonore.

Succession de Frank Franzello — No. 103,171 — Division C — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur.—Bureau No. 904 rue Gravier.—MARDI, le 8 avril 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 5 mars 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 84, borné par les rues Constance, Magasin, Eleonore et avenue Nashville, désigné comme terrain No. 16 et mesure 30 pieds de face à la rue Eléonore sur 120 pieds de profondeur, étant le terrain le plus près de l'encoignure de la rue Constance, d'après le plan par W. B. Krumbhaar, architecte. Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 705-07 rue Eléonore, contenant cinq chambres, chambre à bain, alcoves et égout de chaque côté.

Conditions—Un-demi ou plus comptant, le solde s'il y en a, représenté par billet de l'acquéreur payable en un an après la date, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété, devant porter un intérêt à un taux de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acte devant contenir le pacte de non aliendo, le droit de rejeter, l'évaluation 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de procès, et toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité; l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son offre toutes les taxes sur la propriétés pour l'année 1913, et les loyers devant être collectés par et appartenir au vendeur jusqu'à la date de l'acte de vente qui devra être passé devant H. L. Loomis, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication 10 pour cent du montant de l'adjudication qui sera un acompte du prix d'achat. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet, laquelle propriété foncière est décrite ci-dessus.

mars8,9,16,23,30av6,8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de succession.

Maison simple à deux étages No. 1663 rue Chippewa.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, le 27 mars 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu de deux ordres de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la Paroisse d'Orléans, les deux datés le 21 février 1913; un dans l'affaire de la succession de John Whalley, No. 102,246, du dossier de la dite cour, et l'autre dans l'affaire de la succession de Mary E. Roth, épouse décédée de Patrick F. Haggerty, No. 102,727, du dossier de la dite cour; je procéderai à vendre à l'enchère publique au plus offrant enchérisseur, la propriété ci-après décrite à savoir: